

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le mercredi 21 décembre 2022, à 19 :30hrs sont présents les conseillers Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme. Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin Directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse Madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19:30hrs.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil.

Absent : M. Maxime Partenza, conseiller

8417-12-2022
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 21 décembre 2022.

8418-12-2022
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par André Raymond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

8419-12-2022
Avis de motion
projet de règlement
d'emprunt
225-2022

Josiane Fabry, conseillère donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 225-2022 décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 4 777 223, 4 777 222 et 4 776 295 devant servir à la construction d'une caserne incendie.

8420-12-2022
Dépôt projet du
règlement
d'emprunt 225-
2022

Josiane Fabry, conseillère dépose le projet du règlement numéro 225-2022 intitulé projet de règlement d'emprunt pour acquisition des lots 4 777 223, 4 777 222 et 4 776 295 devant servir à la construction d'une caserne incendie.

8421-12-2022
Avis de motion
projet de règlement
d'emprunt
226-2022

André Raymond, conseiller donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 226-2022 décrétant un emprunt pour l'acquisition du lot 4 776 088 devant servir au réaménagement d'un hôtel de ville.

8422-12-2022
Dépôt projet du
règlement
d'emprunt
226-2022

André Raymond, conseiller dépose le projet du règlement numéro 226-2022 intitulé projet de règlement d'emprunt pour acquisition du lot 4 776 088 devant servir au réaménagement d'un hôtel de ville.

8423-12-2022
Autorisation de
dépenses services
professionnels

Attendu que la municipalité requiert les services de professionnels pour l'avancement des démarches entreprises dans le cadre de deux règlements d'emprunts;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Directrice générale à requérir aux services professionnels de Vox Avocats ainsi que les services d'un évaluateur en immobilier et en autorise les déboursés, ces derniers seront inclus dans les deux règlements d'emprunt.

8424-12-2022
PPA-CE 2022
Réseau routier

Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité d'Henryville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil d'Henryville approuve les dépenses d'un montant de 168,551.52\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Aucune personne n'est présente.

Période de questions

**8425-12-2022
Levée de la séance**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :37hrs.

Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».